

## **Règlement Campagne « Coups de cœur en Centre-Val de Loire »**

**Organisé par la Fondation du patrimoine, délégation Centre-Val de Loire**

### **ORGANISATEUR**

La délégation Centre-Val de Loire mobilise aujourd'hui le grand public dans le cadre d'une campagne de votes. Dans ce sens, elle ouvre une campagne de votes, via le service de campagne en ligne mis en place par la Fondation du patrimoine, fondation reconnue d'utilité publique dont le siège est situé 153 bis avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, représentée par Monsieur Alexandre Giuglaris, Directeur Général, sur son site <https://www.fondation-patrimoine.org/>

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le vote est ouvert à tout visiteur du site. Chaque visiteur peut accéder à la page de campagne, découvrir les projets puis attribuer son vote.

### **ACCÈS ET DURÉE**

Le vote est ouvert du 12 mai 2025, 08h00 au 25 mai 23h59.

La campagne est accessible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/campagnes/coupsdecœurdupatrimoine-centre>

### **MODALITÉS DE VOTE ET DOTATIONS**

6 projets de restauration patrimoniale sont soumis aux votes, soit un projet par département.

Celui qui recevra le plus grand nombre de votes recevra une dotation de 30 000 €.

Le deuxième projet recevra une dotation de 20 000 €.

Le troisième projet recevra une dotation de 10 000 €.

En cas d'égalité, le jury du prix "coups de cœur du patrimoine en Centre-Val de Loire", composé du délégué régional, des délégués départementaux et du délégué thématique « architecture », sera consulté et décidera de l'affectation de la dotation.

Le jury statuera en s'appuyant sur plusieurs critères objectifs, notamment :

- l'état d'avancement des travaux,
- le niveau de financement déjà acquis,
- l'urgence de l'intervention sur le bâtiment,

- la cohérence et la clarté du projet de valorisation,
- la qualité patrimoniale du bien,
- et l'impact territorial du projet (animation locale, ouverture au public, etc.).

L'ensemble de ces éléments permettra au jury de désigner, en toute transparence, les projets bénéficiaires des dotations.

### **ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Les dotations seront reversées à la fin des travaux, sur présentation d'un plan de financement, d'un état récapitulatif des factures et des photographies du bien restauré.

### **DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS**

Les résultats seront dévoilés dès le 26 mai 2025 sur les réseaux sociaux de la délégation Centre-Val de Loire de la Fondation du patrimoine. Les personnes ayant voté et demandé à recevoir les résultats par e-mail seront avertis le 27 mai 2025 du résultat.

En cas d'égalité, la diffusion des résultats sera repoussée d'une semaine afin d'organiser le comité.

### **DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Aucune adresse e-mail n'est demandée pour voter. Le votant a la possibilité de demander à s'abonner à la newsletter de la Fondation du patrimoine, et/ou celles de la délégation Centre-Val de Loire, au moment de la validation de son vote, et ce de manière optionnelle. Il est dans ce cas invité à communiquer son adresse e-mail. Il peut à tout moment se désabonner, directement depuis le mail reçu en cliquant sur le lien de désabonnement.

Les engagements de la Fondation du patrimoine concernant le traitement et la protection des données personnelles sont disponibles ici : <https://www.fondation-patrimoine.org/c/politique-de-confidentialite-des-donnees/628>